



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du sport

Question écrite n° 27691

## Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative sur les propositions exprimées par le comité national des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (CNESI) dans le rapport intitulé : "Urbanisme et sports de nature". Le CNESI recommande notamment de valoriser les espaces naturels existants des villes, espaces verts urbains et périurbains, pour en faire des espaces interactifs permettant, parmi d'autres activités, la pratique des sports de nature. Il serait très heureux de connaître son avis à ce sujet.

## Texte de la réponse

Le rapport 2006-2007 du Comité national des espaces, sites et itinéraires (CNESI) sur le thème « Sports de nature et urbanisme » émet six propositions parmi lesquelles la valorisation des espaces naturels notamment en espace urbain et périurbain. Les Français expriment un besoin de retour et d'immersion dans la nature. Cette recherche se traduit notamment par un engouement pour les sports de nature. L'évolution contemporaine des modes de vie a grandement favorisé les temps de socialisation consacrés aux activités ludiques et sportives. Ces pratiques entraînent des déplacements, des rassemblements (manifestations), des interactions, des échanges dans des espaces. Tout autant que les espaces naturels, l'espace urbain devient également un théâtre privilégié pour la pratique d'activités sportives. La gestion et la politique des espaces naturels sont de plus en plus confiées aux collectivités locales (missions de développement du territoire, d'accueil du public, d'offre de sports de nature, d'éducation à l'environnement...). Une majorité des villes françaises et européennes s'est engagée dans une démarche de valorisation de l'offre dans des espaces urbains et périurbains. Ces politiques s'inscrivent très souvent dans un continuum écologique entre espaces urbains et naturels. Ainsi, au regard de ces évolutions, il convient de réfléchir avec les gestionnaires d'espaces naturels à l'évolution des métiers et à la réalisation de référentiels métiers qui permettent de mettre en lumière la gestion et l'entretien de ces espaces avec les dimensions d'accueil, d'information, et d'animation notamment pour la pratique sportive. Le ministère de la santé et des sports (MSS) a engagé depuis plusieurs années un partenariat étroit avec les gestionnaires d'espaces naturels sur les conditions du développement maîtrisé des sports de nature dans les espaces protégés et la valorisation des bonnes pratiques. Par ailleurs, les équipements d'accueil et les installations sportives sont des aménagements très sollicités par les enfants et les adolescents. La forte fréquentation des bases de loisirs et de plein air témoigne de l'intérêt porté par les populations urbaines et périurbaines à ces espaces. Ces bases constituent une offre cohérente de services et de prestations complexes dont l'objectif est d'offrir à ses multiples usagers et clients les possibilités d'expression les plus variées, permettant tant la détente que la pratique d'activités sportives, culturelles et de loisirs. En Ile-de-France, les bases de plein air et de loisirs constituent des poumons verts fréquentés par quelques 10 millions de visiteurs par an : elles font partie des missions de service public du conseil régional d'Ile-de-France qui en est propriétaire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 27691

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** Sports, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Sports

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 15 juillet 2008, page 6097

**Réponse publiée le :** 21 avril 2009, page 3889